

## Contacts

UNIVERSITÉ DE PAU  
ET DES PAYS DE L'ADOUR

Collège STEE - Sciences et techniques  
pour l'énergie et l'environnement

Avenue de l'Université  
BP 1155 - 64013 PAU Cedex  
05 59 40 75 75  
secretariat-mathematiques@univ-pau.fr  
<https://college-stee.univ-pau.fr>

### Direction FTLV

Formation continue, apprentissage et  
reprise d'études  
05 59 40 78 88 - [accueil.forco@univ-pau.fr](mailto:accueil.forco@univ-pau.fr)

### Liens utiles

Jury du CAPES et CAFEP de Mathématiques  
<http://capes-math.org>

INSPÉ de l'Académie de Bordeaux  
<http://www.inspe-bordeaux.fr>

Ministère de l'Éducation Nationale  
<http://www.education.gouv.fr>  
<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

### Glossaire

**CAPES** : Certificat d'Aptitude au Professorat  
de l'Enseignement du Second degré.

**CAFEP** : Certificat d'Aptitude aux Fonctions  
d'Enseignement dans les établissements  
Privés du second degré sous contrat.

**CAPESA** : Certificat d'Aptitude au Professorat  
de l'Enseignement du Second degré dans  
l'enseignement Agricole.

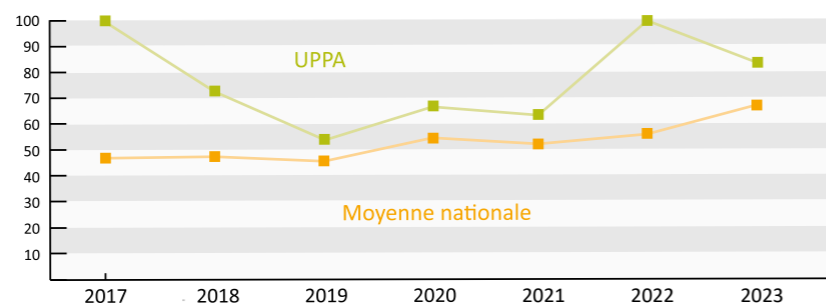
**CAPLP** : Certificat d'Aptitude au Professorat  
de Lycée Professionnel.



## Accès à la formation

- La formation est destinée aux titulaires d'une licence de mathématiques.
- Admission possible de candidats ayant un titre équivalent après étude du dossier par une commission pédagogique.
- Préinscription en ligne obligatoire au printemps via le site Apoflux de l'UPPA : <https://apoflux.univ-pau.fr>.
- Personnes en situation de handicap : l'équipe de la "Mission Handicap" vous accompagne tout au long de vos études supérieures : <https://www.univ-pau.fr/handicap>

## Taux de réussite au CAPES (Admis/Présents)

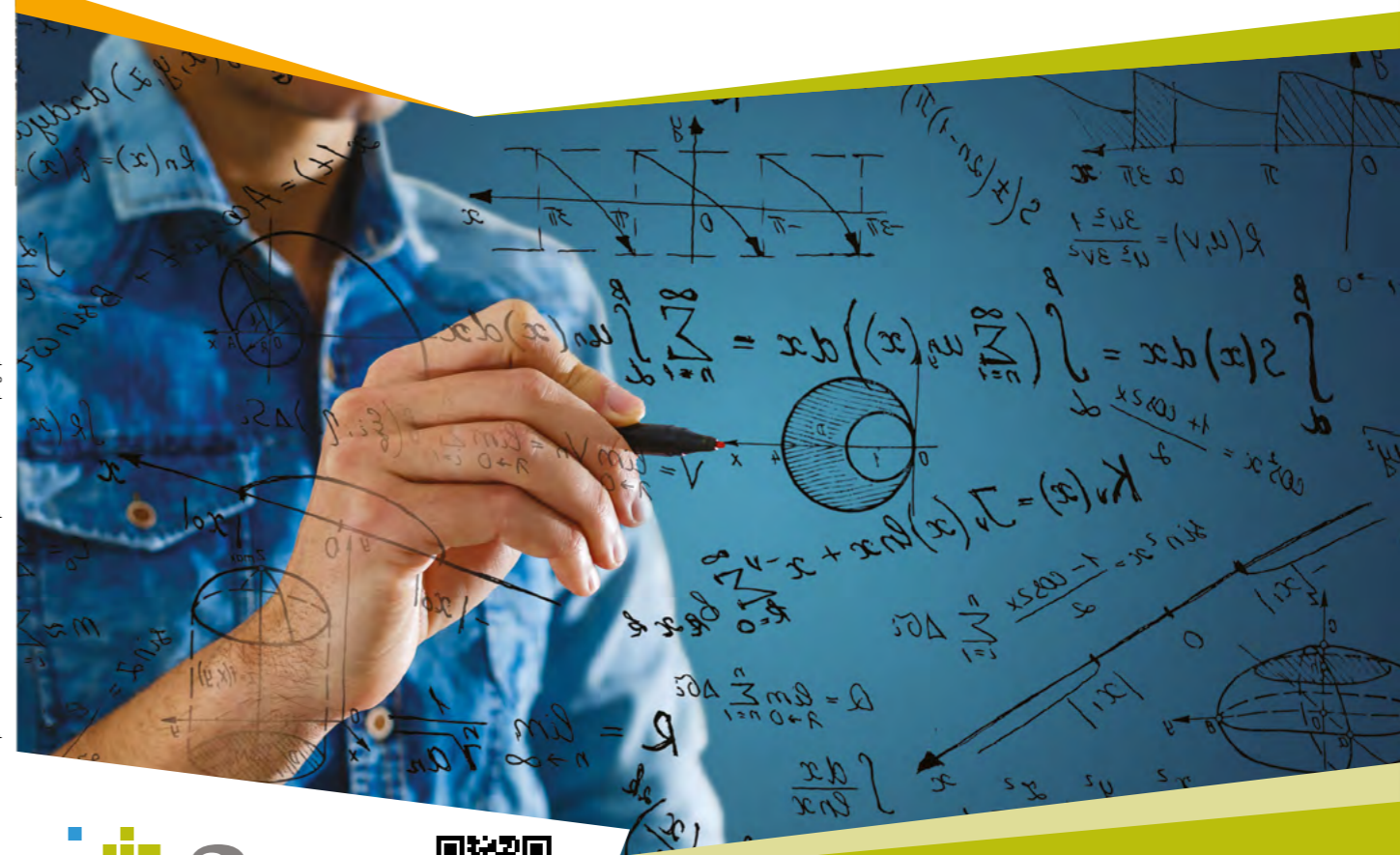


## Master MEEF

MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT,  
DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA FORMATION  
SECOND DEGRÉ

## Parcours Mathématiques

Conception : Direction de la communication - Impression : Centre de reprographie - UPPA - Novembre 2024



<https://formation.univ-pau.fr/meef-maths>

## Objectifs

Les enseignants du premier et du second degré sont recrutés au niveau master (bac + 5).

Leur formation est assurée par les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) en partenariat avec les universités (il existe un INSPÉ par académie).

Sous l'égide de l'INSPÉ de l'Académie de Bordeaux, l'UPPA propose la spécialité Mathématiques du master MEEF 2<sup>nd</sup> degré offrant une formation disciplinaire et professionnelle au métier de professeur de mathématiques en collège ou en lycée.

Ce master destine ses étudiants à la fonction d'enseignant du second degré, notamment par la préparation du CAPES ou du CAFEP de mathématiques. Les étudiants du master peuvent également se présenter au CAPESA et éventuellement au CAPLP mathématiques - sciences physiques.

+ d'infos sur l'insertion professionnelle et les poursuites d'études - ODE - UPPA : <https://ode.univ-pau.fr/fr/insertion-professionnelle.html>

## Organisation de la formation

Le Master MEEF est délivré à l'issue de deux années d'étude. Les évaluations se font en contrôle continu.

À partir de la session 2021, les épreuves du CAPES/CAFEP ont lieu durant le deuxième semestre de la deuxième année. Les lauréats au concours sont "professeurs fonctionnaires stagiaires" l'année suivant le master.

La formation (incluant une préparation aux épreuves du concours) comporte :

- une partie disciplinaire (approfondissement des connaissances en mathématiques ; langues vivantes),
- une partie consacrée à la didactique des mathématiques,
- une partie dévolue à la formation générale des enseignants (connaissance du système éducatif, sciences de l'éducation...),
- une initiation à la recherche (comprenant en particulier la rédaction d'un mémoire).

En première année (M1) elle est complétée par 6 semaines de stage en lycée et en collège (incluant 2 périodes de 2 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée dans des classes de mathématiques en établissement scolaire).

La deuxième année (M2) s'effectue en alternance, les étudiants étant une partie de la semaine en établissement scolaire soit pour un stage (non rémunéré) d'observation et de pratique accompagnée, soit, pour les étudiants recrutés par une commission académique, pour un stage rémunéré avec le statut d'étudiant alternant.

## CAPES et CAFEP de mathématiques

Les épreuves du CAPES (enseignement public) et du CAFEP (enseignement privé) sont identiques.

Les épreuves d'admissibilité ont lieu au printemps et comportent deux épreuves écrites :

- l'une à dominante "mathématiques"
- l'autre à dominante "mathématiques et didactique des mathématiques"

## Programme de la formation

### Master 1

#### Semestre 1 - 242 h - 30 ECTS

UE 1-1	Maîtrise des champs disciplinaires	70 h - 8 ECTS
UE 1-2	Stratégies d'enseignement	70 h - 8 ECTS
UE 1-3	Acteur de la communauté éducative	28 h - 4 ECTS
UE 1-4	Recherche et innovation pédagogique	50 h - 5 ECTS
UE 1-5	Professionalisation	12 h - 3 ECTS
UE 1-6	Langue vivante étrangère	12 h - 2 ECTS

#### Semestre 2 - 245 h - 30 ECTS

UE 2-1	Maîtrise des champs disciplinaires	70 h - 8 ECTS
UE 2-2	Stratégies d'enseignement	70 h - 8 ECTS
UE 2-3	Acteur de la communauté éducative	31 h - 4 ECTS
UE 2-4	Recherche et innovation pédagogique	50 h - 5 ECTS
UE 2-5	Professionalisation	12 h - 3 ECTS
UE 2-6	Langue vivante étrangère	12 h - 2 ECTS

### Master 2

#### Semestre 3 - 177 h - 30 ECTS

UE 3-1	Maîtrise des champs disciplinaires	50 h - 5 ECTS
UE 3-2	Stratégies d'enseignement	50 h - 5 ECTS
UE 3-3	Acteur de la communauté éducative	30 h - 4 ECTS
UE 3-4	Recherche et innovation pédagogique	20 h - 10 ECTS
UE 3-5	Professionalisation	15 h - 4 ECTS
UE 3-6	Langue vivante étrangère	12 h - 2 ECTS

#### Semestre 4 - 136,5 h - 30 ECTS

UE 4-1	Maîtrise des champs disciplinaires	50 h - 8 ECTS
UE 4-2	Stratégies d'enseignement	50 h - 8 ECTS
UE 4-3	Acteur de la communauté éducative	21,5 h - 4 ECTS
UE 4-4	Professionalisation	15 h - 10 ECTS

Les épreuves orales d'admission ont lieu, pour les candidats admissibles, en juin ou juillet et comportent

- une épreuve à dominante "mathématiques" (présentation d'une "leçon")
- un entretien avec le jury visant à apprécier la capacité du candidat à se projeter dans le métier de professeur.

Il est également proposé des concours spécifiques pour certaines catégories de candidats :

- un 3<sup>ème</sup> concours réservé aux candidats pouvant justifier de l'exercice, pendant au moins 5 années, d'une ou plusieurs activités professionnelles effectuées sous contrat de droit privé
- un concours spécial réservé aux candidats titulaires d'une thèse.

Les épreuves de ces concours sont constituées pour tout ou partie des épreuves indiquées précédemment.

L'année suivant leur réussite au concours, les lauréats sont nommés professeurs stagiaires sur un premier poste d'enseignement et suivent en parallèle une formation relevant du rectorat ou de l'enseignement privé.